



1. L'école dans Une lente

« A quoi sert de savoir lire et écrire puisque les bœufs n'en seront pas mieux conduits, ni les champs plus fertiles? Nous avons mangé du pain sans savoir lire et nos enfants feront comme nous... »

C'est en ces termes, rapportés par un instituteur de Genouilly en 1861, que raisonnaient les gens de nos campagnes. Il a fallu plus d'un siècle, de la Révolution à la guerre de 14-18, pour que cette barrière des mentalités soit franchie et que l'école prenne place peu à peu dans le paysage berrichon. Daniel Bernard, co-auteur de « Notre école au bon vieux temps » (Ed. Horvath), nous raconte les lents progrès de l'instruction en Berry au siècle passé.



Dans chacune des régions de France le recul de l'analphabétisme est une des conséquences de l'application de la politique scolaire menée dès la Monarchie de Juillet et intensifiée sous le régime républicain. La fondation de nouvelles écoles qui fait suite à l'application de la loi Guizot (1833), puis la scolarisation généralisée avec les lois de la République, dont l'un des objectifs était de provoquer une fréquentation plus régulière, ont été les étapes déterminantes de cette longue « victoire sur l'ignorance »...

Signes précurseurs : Les tentatives de la Première République...

L'organisation de l'instruction publique remonte au décret du 30 vendémiaire an II (21 octobre 1793), date à laquelle la Convention institue des écoles primaires dans toutes les communes. Les objectifs sont alors ambitieux : « les enfants reçoivent dans ces écoles la première éducation physique, morale et intellectuelle, la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines, l'amour de la patrie et le goût du travail. Ils apprennent à parler, lire, écrire la langue française. On leur fait connaître les traits de vertu qui honorent le plus les hommes libres, et particulièrement les traits de la révolution française les plus propres à élever l'âme, et à les rendre dignes de la liberté et de l'égalité. Ils acquièrent quelques notions géographiques de la France. La connaissance des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen est mise à leur portée par des exemples et par leur propre expérience. On leur donne les premières notions des objets naturels qui les environnent et de l'action naturelle des éléments. Ils s'exercent à l'usage des nombres, du compas, du niveau, des poids et mesures, du levier, de la poulie et de la mesure des temps. On les rend souvent témoins des travaux champêtres et des ateliers : ils y prennent part autant que leur âge leur permet ».

Face à ce programme original et novateur, d'innombrables difficultés vont bientôt surgir. En Berry, comme en beaucoup de régions françaises, se pose tout d'abord le délicat problème du recrutement des instituteurs. Des municipalités abandonnent tant le problème paraît insoluble ; pourtant dès 1794, quelques communes ont choisi leur maître et il y a tout lieu de croire qu'il exerce ses fonctions. Mais une autre difficulté vient se greffer aux précédentes : loger l'instituteur et trouver un local propre à héberger les élèves.

TABLEAUX DE LECTURE

N° 20

16^e LÉÇON

Répétition des leçons.

<p>(ou-in) = oin <i>oin</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>oin</td><td>oin</td><td>oin</td><td>oin</td> </tr> <tr> <td>foin</td><td>soin</td><td>coin</td><td>loin</td> </tr> </table> <p>Du foin, un coin, u-ne poin-te. Un g-roin, join-d-re, moïn-d-re.</p>	oin	oin	oin	oin	foin	soin	coin	loin	<p>(i-in) = ien <i>ien</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>ien</td><td>ien</td><td>ien</td><td>ien</td> </tr> <tr> <td>rien</td><td>mien</td><td>tien</td><td>chien</td> </tr> </table> <p>Rien, com-bien, mon chien, Ba-s-tien, ga-r-dien, P-ru-ssien.</p>	ien	ien	ien	ien	rien	mien	tien	chien
oin	oin	oin	oin														
foin	soin	coin	loin														
ien	ien	ien	ien														
rien	mien	tien	chien														
<p>(ou-i) = oy - <i>oy</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>oy-</td><td>oy-</td><td>oy-</td><td>oy-</td> </tr> <tr> <td>oy-e</td><td>oy-a</td><td>oy-au</td><td>oy-on</td> </tr> </table> <p>Noy-e, in-toy-e, un boy-au. Broy-e, p-loy-e, in-c-roy-a-ble.</p>	oy-	oy-	oy-	oy-	oy-e	oy-a	oy-au	oy-on	<p>(ou-i) = ay - <i>ay</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>ay-</td><td>ay-</td><td>ay-</td><td>ay-</td> </tr> <tr> <td>ay-u</td><td>ay-a</td><td>ay-au</td><td>ay-al</td> </tr> </table> <p>Ray-e, ha-lay-e, un ray-on. De-b-lay-e, c-ray-on, fray-eur.</p>	ay-	ay-	ay-	ay-	ay-u	ay-a	ay-au	ay-al
oy-	oy-	oy-	oy-														
oy-e	oy-a	oy-au	oy-on														
ay-	ay-	ay-	ay-														
ay-u	ay-a	ay-au	ay-al														

(ou-i-in) = **oyen**. — Un moyen, le doyen, un mur mitoyen.
rien de bien, loin du coin, le crayon.

ill eil ail euil oeil ouil

ill eil ail euil oeil ouil

Ma fill-e, le so-leil, la bou-teill-e, de l'ail, l'œil, un fau-tenil.
U-ne grill-e, u-ne cor-beill-e, le t-ra-vail, un che-s-reuil.
la quille, pareil, de l'ail, le deuil.

—————

La che-nill-e de-vien-d-ra un pa-pill-on — Le chien a aboyé —
Mon vieil oncle a l'oreille dure — Ouvre l'œil — J'ai payé le
crayon — Le doyen a vu de loin l'écureuil sur le portail.
J'ai envoyé ta fille bien loin

L'échec de la Révolution en matière d'éducation tiendrait entre autres, si l'on en croit un observateur, au fait que les institutrices recrutées savaient elles-mêmes à peine lire, écrire et calculer.

« ... des institutrices dont le savoir est borné »

Choisir des enseignants « capables » ne va pas sans poser des cas de conscience à l'administration : le 28 avril 1795, le procureur syndic d'Argenton remarque que « plusieurs d'entre eux sont à la vérité, capable d'apprendre à lire, à écrire et d'enseigner les premières règles de calcul simple ; mais on ne pourrait pas exiger d'eux qu'ils enseignassent à leurs élèves les principes de l'arpentage, les éléments de la géographie, l'histoire des peuples libres, ni même l'orthographe et la grammaire françaises. On

pourrait encore moins l'exiger des institutrices dont la plupart peu exercées dans les principes de la lecture, de l'écriture et du calcul, auraient besoin qu'on les enseignât elles-mêmes : aussi voit-on (...) qu'on n'a pas trouvé autant d'institutrices que d'instituteurs. D'où il résulte que si, dans les communes de la campagne, on voulait se borner à ne faire apprendre aux enfants qu'à lire, écrire et calculer, les instituteurs nommés s'en acquitteraient assez bien ; mais qu'il n'en serait pas de même des institutrices dont le savoir est assez borné. »

Dans un tel contexte, l'administration déclare « qu'il vaut mieux

momentanément manquer d'instruction que d'exposer la jeunesse à en recevoir une vicieuse » !

Échec de la tentative révolutionnaire

Implanter le système éducatif dans le milieu rural apparaît comme une nécessité ; pourtant les mentalités ne sont pas encore prêtes à accepter cette révolution. D'ailleurs, le seront-elles en 1880 ?...

Par manque de moyens financiers, la Révolution n'a pas pu réussir à appliquer son système éducatif dont elle a pourtant jeté les bases. Le pouvoir reconnaît d'ailleurs lui-même son insuccès. A ce propos, le préfet Dalphonse écrit dans son Mémoire Statistique du département de l'Indre, paru en l'an XIII : « Nulle part, pour ainsi dire, les écoles primaires n'ont été instituées, et celles qui l'ont été l'ont été si mal, qu'autant aurait valu qu'elles ne l'eussent pas fait (...) Dans les campagnes les habitations sont extrêmement éloignées les unes des autres ; les bras manquent, et l'on cherche à rendre utiles tous ceux dont on peut disposer.

Dès l'âge de six à sept ans, on confie aux enfants la garde des volailles ; on leur confie ensuite celle des troupeaux ; et aussitôt que leurs

forces le permettent, on les associe aux travaux de la culture. Le temps paraît aux cultivateurs mieux employé ainsi, que s'il l'était à acquérir une instruction qu'ils n'ont pas reçue, et dont ils pensent que leurs enfants peuvent se passer, comme ils s'en passent eux-mêmes. Les maîtres d'école se trouveraient donc pour la plupart sans élèves, et par conséquent sans rétribution acquittée par eux. »

L'Indre et le Cher : deux départements « les plus arriérés dans la civilisation »...

Il appartient donc au XIX^e siècle de consolider et d'édifier durablement ce monument de l'instruction primaire pensé et conçu à la fin du XVIII^e siècle. Cette construction ne se réalisera que très lentement.

En mai 1831, le recteur de l'Académie de Bourges présente au préfet de l'Indre « le triste tableau de l'enseignement primaire dans le département confié à son administration » : il n'y a toujours que 60 écoles et 191 communes sont encore privées de tout moyen d'instruction. Selon un simple calcul, il conclut qu'un élève sur 99 habitants est scolarisé. Aussi le recteur n'hésite-t-il pas à faire remarquer au préfet que son « département

est un des plus arriérés dans la civilisation »...

D'après le nombre d'enfants scolarisés en 1832 et 1833, l'Indre occupe les 72^e et 81^e rangs français et atteint même le 84^e en 1834. Cette situation critique n'évolue que bien lentement. D'après un classement des départements français selon le degré d'instruction au début 1865 des conscrits de la classe 1864, les deux départements berrichons figurent dans la 5^e et dernière catégorie. Dans celle-ci, le nombre des illettrés dépasse le tiers et même la moitié. Avec 53,84 % de conscrits ne sachant ni lire ni écrire, l'Indre arrive au 82^e rang national tandis que le Cher, avec 54,8 %, se place au 84^e. L'Ariège figure au 89^e et dernier rang avec 66,65 %. Est-il besoin de rappeler que la moyenne française est alors de 25,73 % ?

Au XIX^e, le Berry est situé dans la zone au sud de la diagonale Saint-Malo-Genève, formée essentiellement, comme le fait remarquer l'historien américain Eugen Weber, des régions « les plus retardataires en matière d'instruction ».

L'absentéisme scolaire en milieu rural : une plaie au XIX^e siècle

Quels furent les obstacles à la diffu-



« Dès que leurs forces le permettent, on associe les enfants aux travaux de la culture... » Cette phrase du préfet Dalphonse est confirmée par cette gravure publiée en ouverture de « La Mare au Diable » aux éditions J. Hetzel en 1851.

sion de l'instruction primaire dans le milieu rural ?

En mai 1849, dressant un rapport sur la situation de l'enseignement primaire dans l'arrondissement de la Châtre, l'inspecteur Jules Sauzay analyse les « causes arrêtant le progrès de l'instruction ».

Outre la dissémination des habitations rurales dans le bocage, les difficultés liées aux voies de communication apparaissent déterminantes : « ce trajet n'est pas seulement d'une longueur décourageante, il est presque partout, et principalement dans la saison d'hiver où l'école est le plus fréquentée, d'une difficulté extrême. On ne rencontre dans certains cantons que des chemins tracés dans la boue et souvent même il n'y a pas d'autre chemin que le lit du ruisseau ou du torrent. J'avoue, après avoir éprouvé par moi-même ces difficultés locales que je me suis encore étonné du nombre des enfants qui ont la force et le courage de les affronter tous les jours »...

Une autre raison de l'absentéisme scolaire tient aux mœurs et aux habitudes individualistes des gens du pays. Poursuivant sa démonstration, Sauzay écrit : « Toutes les propriétés de cette partie du Berry, et jusqu'aux moindres parcelles de terres, sont encloses de haies, et comme chacun élève du bétail, chacun le garde dans ses propres enclos (...) Il faut donc autant de gardiens qu'il y a de propriétaires de bétail, et comme tous n'ont pas des troupeaux bien considérables, il n'est pas rare de voir une grande fille de 16 ans ou un robuste garçon de 12 perdre sottement son temps et ses forces à suivre troies oies, deux moutons ou une chèvre. Je n'ai pas à m'expliquer sur les inconvénients que ce déplorable usage présente pour les mœurs, mais je puis dire qu'il enlève plus d'enfants aux écoles que la distance et la difficulté des communications ; et que si en sortant du catéchisme la plupart des enfants ne se rendent pas à l'école c'est qu'ils doivent retourner à la garde de leurs bestiaux. »

Les élèves gratuits

Enfin, l'un des plus grands obstacles à la propagation de l'enseignement dans la région est l'obligation pour les parents de payer l'instruction des enfants. Cette rétribution scolaire complète le traitement fixe que percevait l'instituteur. En 1849, elle s'élève à un franc par mois pour chaque élève apprenant à lire, 1 F 25 pour chaque élève apprenant à lire et à écrire et 1 F 50 si l'on ajoute l'apprentissage du calcul.



Maison d'école à Bonnu, commune de Cuzion, dans le sud de l'Indre. La sortie des élèves. Notez le port généralisé des sabots. (Coll. D. Bernard).

Beaucoup de familles ne pouvant pas payer cette rétribution mensuelle, les communes prennent alors en charge certains élèves de milieu pauvre, dits élèves gratuits. Ce qui explique, continue Jules Sauzay, qu'« on rencontre dans beaucoup d'écoles des enfants placés à part et rangés contre un mur et dans une complète oisiveté et l'on devine que ce sont les élèves gratuits avant que l'instituteur prie l'inspecteur de ne pas faire attention et de ne pas juger de leur ignorance »...

« A quoi sert de savoir lire et écrire... »

Cette situation brossée à la fin des années 1840 reste encore d'actualité sous le Second Empire. En 1861, l'instituteur de Genouilly dans le Cher explique quelles sont, selon lui, les raisons de l'absentéisme scolaire à la campagne. Lié à des causes économiques, ce phénomène dépend aussi de la mentalité et des mœurs paysannes : le monde rural du siècle passé ne saisissait pas encore les bien-



L'école des filles à Saint-Aubin, dans l'arrondissement d'Issoudun. (Coll. D. Bernard).

il en seroit pas mieux ces
champs plus fertiles ?
bien mangé du pain, dis
savoir lire, nos enfants le
nous. Si vous leur dites c
tion élève l'âme, c'est à p
vous rient pas au nez. D
ordre de choses, la pauvre

Comment l'école a-t-elle congés ?
n'est un ou deux jours donnés exceptionnellement par le préfet ou l'inspecteur d'Académie, en fonction de la situation du jour férié dans la semaine.

Cependant, tout au long de l'année scolaire, des congés sont octroyés

les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ». Les mairies, aidés de commissions de obligation scolaire, assurent le contrôle et l'application de la loi. Pourtant l'absentéisme reste fort important et la scolarisation n'est pas générale : en 1895, les écoles primaires du Cher accueillent 43 755 élèves sur 45 974 enfants soumis à l'obligation scolaire. 5 % des enfants échappent encore aux bienfaits de l'instruction.

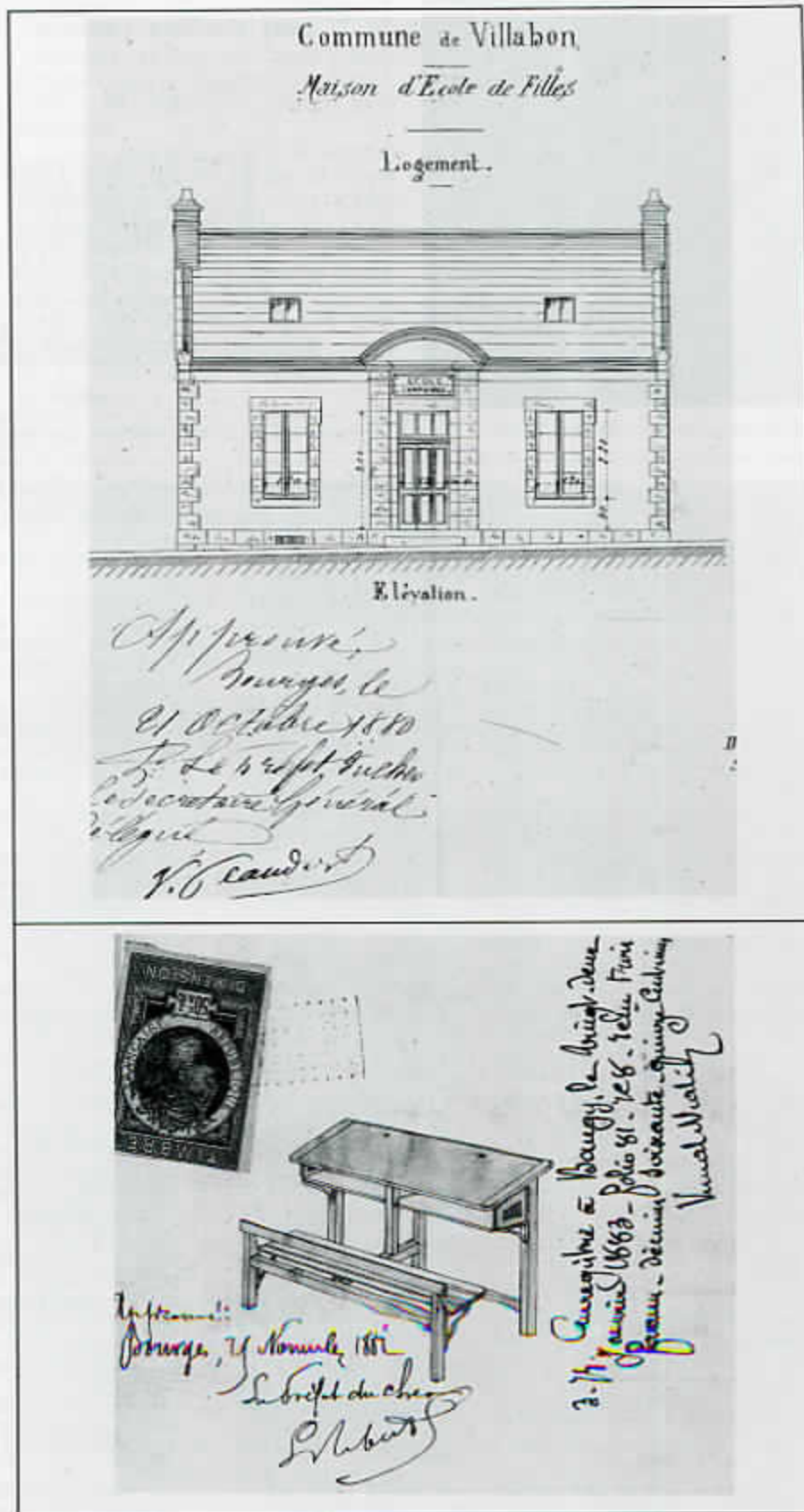
Quant à la laïcité, elle concerne d'abord la neutralité de l'enseignement en matière religieuse, la disparition des crucifix et autres emblèmes des salles de cours et enfin la sécularisation des personnels enseignants, décidée par la loi Goblet de 1886. En réalité, la sécularisation des institutrices se fera lentement, selon la disponibilité de femmes par les écoles normales créées en 1879 : ainsi dans de nombreuses écoles primaires publiques berrichonnes, le maintien d'enseignantes congréganistes se constate jusqu'à l'aube du xx^e siècle.

« Quand il y avait un mariage on mettait les élèves en récréation... »

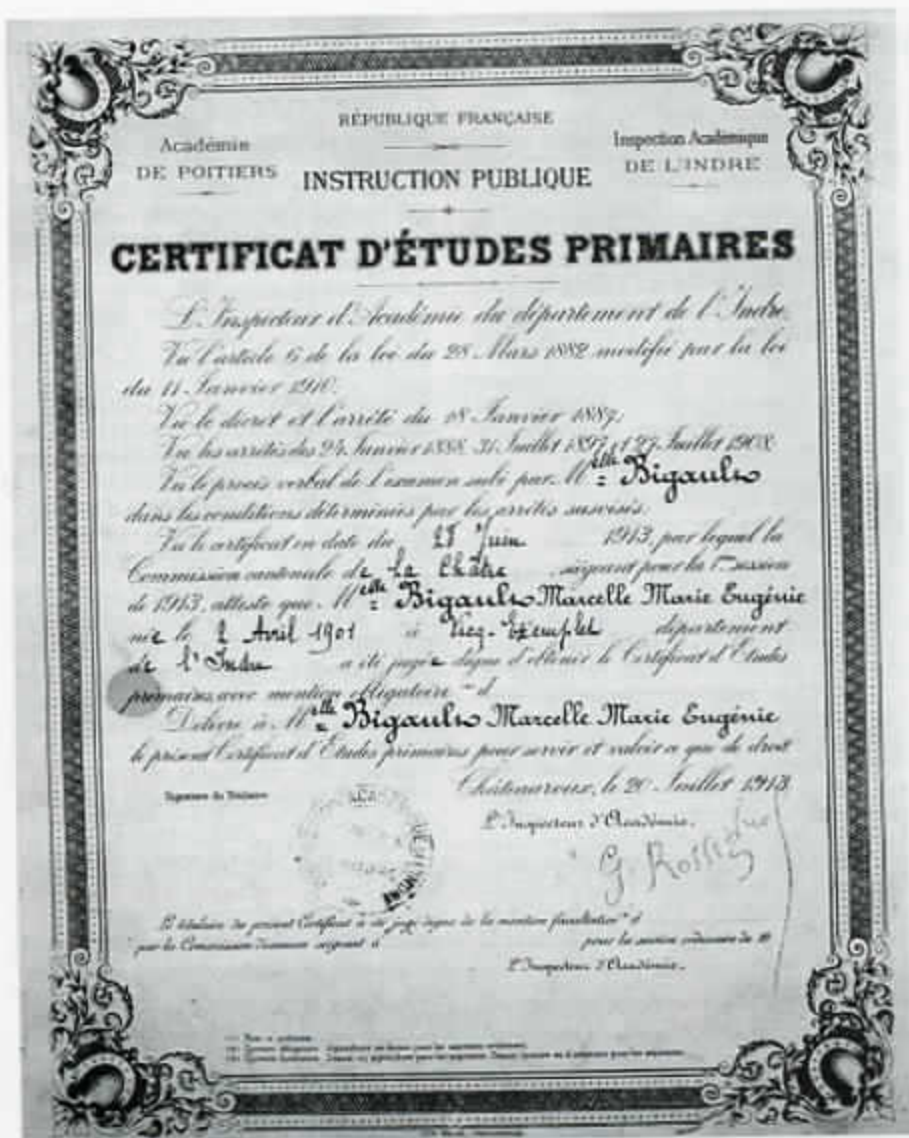
Implanter un nouveau système scolaire implique aussi la construction d'édifices décents capables d'apporter aux enfants un environnement propice à l'étude. Et c'était loin d'être la règle auparavant !... Instituteur à Vic-sur-Nahon (Indre) de 1869 à 1878, Claude-Sylvain Beaulieu évoque l'exiguïté des locaux de l'école de sa commune rurale : « Quand il y eut une école, la salle de classe servit de mairie et de dépôt d'archives jusqu'en 1868, où fut enfin créé un bâtiment spécial. Mais, jusqu'à cette date, quand il y avait un mariage à célébrer, on mettait les élèves en récréation. J'ai vu faire par le juge de paix, une enquête de trois jours dans la cuisine minuscule à l'usage de l'instituteur ; c'était là aussi que s'installait le contrôle des contributions, quand, chaque année, pendant trois jours également, il venait faire son travail de répartition et prendre ses renseignements sur les mutations foncières. Autrement, il eût fallu encore congédier les élèves, ou bien s'établir dans la seconde et dernière pièce d'habitation, qui servait de chambre à coucher... »

En d'autres communes, les installations sont provisoires et pour les municipalités ne possédant aucun local, une maison particulière tient lieu de classe.

Quant au matériel scolaire !... A Chassencuil, note l'instituteur Cholet,



L'instauration de la gratuité scolaire a obligé les communes à se doter de bâtiments décents, propices à l'étude. Partout en France, on a vu surgir, comme à Villabon, commune du Cher dans le canton de Baugy, des « maisons d'école » construites sur le même moule (voir en haut). Les menuisiers des villages eurent beaucoup d'ouvrage avec la construction de banes-tables. On voit en bas la maquette de l'un d'eux, à l'occasion d'une commande passé en 1882 par la même commune de Villabon. (Archives communales de Villabon).



Le certificat d'études est l'aboutissement de tout le dispositif mis en place par Jules Ferry. Celui-ci a été « décroché » en 1913 par Marcelle Bigault, de l'école de Vicq-Exemptlet (Indre).

« en 1853, les tables dont se servaient les enfants appartenaient à un aubergiste qui les enlevait à chaque fois qu'il en avait besoin »...

Si de rares communes, par leur inertie, se montrent réticentes pour créer une maison d'école, d'autres doivent faire face à de lourds sacrifices et parfois surmonter de sérieuses difficultés budgétaires, nécessitant le recours à l'emprunt.

En dépit de difficultés, en Berry comme dans tous les pays de France, l'application des lois Ferry et Goblet allait donner à l'enseignement primaire un nouveau visage et une nouvelle orientation : permettre des progrès dans la scolarisation et être à l'origine de nombreuses promotions sociales. ■

Daniel BERNARD

Pour en savoir plus

Geneviève Bailly, *A l'école au temps d'arrière-grand-père dans le département du Cher*, in *Revue de l'Académie du Centre*, n° 102, 1976.

Fayet, *Situation comparée de l'Instruction primaire dans le département de l'Indre*, Imp. Migné, Châteauroux, 1867.

Camille Périgaud, *La Convention et l'Instruction publique. L'organisation de l'école primaire dans l'Indre*, manuscrit déposé aux Archives départementales de l'Indre.

Jean Rojat, *A l'école au temps de Jules Ferry*, C.D.D.P. de Bourges, 1981.

Journal de Jean Régner, instituteur à Sidiailles, in *Cahiers d'Histoire et d'Archéologie du Berry*, n° 42, Bourges, 1975.



Un groupe d'enfants costumés à l'école maternelle de la Thaumassière, à Bourges, vers 1920. L'école allait devenir la source de nombreuses promotions sociales.